



Commission cantonale de la petite enfance
Office de l'enfance et de la jeunesse
Rue des Granges 7
1204 Genève

N/réf. : 241

Genève, le 15 février 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
4^{ème} année
(1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 23 du règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE, J 6 29.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche :

- a) de fournir des préavis ou de faire des recommandations dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, en particulier sur la qualité des prestations offertes;
- b) de favoriser la communication et la coordination entre les instances, services ou partenaires privés et publics qui agissent dans le domaine de la petite enfance;
- c) d'établir chaque année un rapport d'activité qu'elle remet au Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

La commission a tenu 3 séances par visioconférence.

Elle a abordé les thèmes et soulevé les enjeux suivants :

- La crise sanitaire a eu un impact important sur la situation des structures d'accueil préscolaire, de l'accueil familial de jour et des lieux de formation (plans de protection, impact sur les équipes, les directions, sur les enfants et les familles, la problématique de la gestion des remplacements, absentéisme). Pour les membres de la COCAPE, cette crise a mis en exergue deux enjeux présents depuis plusieurs années : l'insuffisance de personnel formé en éducation de l'enfance (ES) et l'absence d'un bassin de remplaçants pour répondre aux besoins;

- Le projet de règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire a été discuté avec notamment une présentation de l'organisation des travaux, des travaux concernant le soutien de la FDAP pour les mesures de soutien relatives à l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et du retour de la consultation ;
- La question des aides et le processus d'admission à l'ESEDE, en lien avec le nouveau plan d'études cadre pour l'éducation de l'enfance, ont été discutés;
- La prise en charge des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil constitue une préoccupation pour les structures d'accueil préscolaire et de l'accueil familial de jour. L'Observatoire cantonal de la petite enfance, sur mandat de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, a lancé une pré-étude sur cette question;
- La position de l'ACIPEG en faveur d'une politique cantonale de la petite enfance a donné lieu à un échange de points de vue sur la vision et les enjeux.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Gestion administrative des dossiers des commissaires (masques arrêtés, récolte documents commissaires, invitations commissaires, mailing-liste)
- Prise de PV, envoi de l'ordre du jour, réservation des salles, envoi des PV
- Suivi des jetons de présence.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 2160.-

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Eléonore Zottos
Présidente de la commission